



AVIS DE RECRUTEMENTS RÉSERVÉS SANS CONCOURS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

En application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, des recrutements réservés sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation auront lieu, au titre de l'année 2017.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 21 mars 2017, le nombre total de postes à pourvoir au niveau national est de 361.

Au titre de l'Université de Montpellier, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 5.

Etablissement : Université de Montpellier		
BAP	EMPLOI-TYPE	NOMBRE de postes
F	Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales	1
G	Opérateur-trice logistique	1
J	Adjoint-e en gestion administrative	3

Les candidats doivent établir **un dossier** de candidature **par emploi-type** comportant :

- une **lettre de candidature**
- un **curriculum vitae détaillé** indiquant les emplois occupés
- une **attestation** relative à l'**éligibilité à l'accès à l'emploi titulaire**

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site de l'Université de Montpellier.

La date d'ouverture de la campagne de recrutement est fixée au **6 avril 2017**
et la date **limite d'envoi des dossiers de candidature** au **5 mai 2017** (*le cachet de la poste faisant foi*).

Attention : tout dossier déposé en mains propres, renvoyé en courrier interne, adressé par courriel ou par toute autre voie électronique sera refusé.

Les dossiers de candidature doivent être adressés uniquement par voie postale et en recommandé simple à :

Université de Montpellier
Direction des Ressources Humaines
Service recrutement, formation et accompagnement
Bureau recrutement – CC441
163 rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier

NB : *seul un envoi en recommandé permet d'attester du respect de la date limite d'inscription en cas de contestation*

Le Président de l'Université de Montpellier crée, pour chaque recrutement, une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Chaque commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, chaque commission procède à l'audition des candidats.

Les auditions des candidats se dérouleront au dernier trimestre 2017.